

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2022

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS18

présenté par

M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte et M. Guedj

TITRE

À l'intitulé de la proposition de loi, substituer aux mots :

« portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé »

les mots :

« prévoyant l'accès direct à certaines professions de santé afin de réduire les délais d'obtention d'une consultation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement sur le titre des députés socialistes et apparentés vise à mettre en cohérence le titre de cette proposition de loi avec son contenu.